

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU de la commune de Tréduder du mardi 18 avril 2017, à 9 h, au vendredi 19 mai 2017, à 17 h, soit pendant 32 jours consécutifs.

M. Ramond Le Goff, directeur général de la Communauté de communes de Guingamp à la retraite, domicilié à Pabu (22), a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Rennes, et M. Maurice Landel, officier de Marine à la retraite, domicilié à Grâces (22), a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Tréduder, pendant la durée de l'enquête, du 18 avril 2017 (9 h) au 19 mai 2017 inclus (17 h) les : lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 9 h à 12 h ; samedis, de 10 h à 12 h.

Dans l'éventualité d'un transfert prévu par la loi n° 2014-366 dite loi ALUR de la compétence "PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales" à l'intercommunalité le 27 mars 2017, induisant un changement d'autorité compétente, le président ou le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté suivant les cas se substituerait au maire ou au conseil municipal.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Tréduder, 4, rue de la Mairie, 22310.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Tréduder dès la publication du présent arrêté. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante, www.treduder.fr ainsi que sur le site Internet de la Communauté d'agglomération www.lannion-tregor.com en cas de transfert de la compétence "PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales" au 27 mars 2017.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à treduder@wanadoo.fr. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Tréduder pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes : le mardi 18 avril 2017, de 9 h à 12 h ; le samedi 13 mai 2017, de 9 h à 12 h ; le vendredi 19 mai, de 14 h à 17 h.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Tréduder ou au siège de Lannion-Trégor Communauté en cas de transfert de la compétence "PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales" au 27 mars 2017 et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet www.treduder.fr ou sur le site Internet www.lannion-tregor.com en cas de transfert de la compétence "PLU, documents en tenant lieu et cartes communales" au 27 mars 2017.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal ou le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté en cas de transfert de la compétence "PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales" au 27 mars 2017 se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. René Piolot, maire de la commune de Tréduder ou auprès du président de Lannion-Trégor Communauté en cas de transfert de la compétence "PLU, documents en tenant lieu et cartes communales" au 27 mars 2017.

À TRÉDUDER, le 22 mars 2017
Le maire, René PILOLOT
